



VILLE DE
MATAGAMI



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Chères citoyennes et chers citoyens,

Fidèle à l'engagement du conseil municipal d'assurer la plus grande transparence possible de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

René Dubé, maire



LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2023 indiquent des revenus de fonctionnement de 6 264 298 \$. En tenant compte des charges financières de fonctionnement et des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations, etc.), les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 379 472 \$, lequel s'explique entre autres par :

- diverses subventions qui n'étaient pas au budget, car elles ont été confirmées en cours d'année, ou qui ont été supérieures à celles budgétées (ex. : voirie – 11 700 \$, aide fédérale pour emplois d'été – 9 500 \$);
- divers revenus supérieurs à ceux budgétés (ex. : compensation Recyc-Québec – 17 500 \$, permis et droits de mutation – 10 400 \$, vente de terrain – 17 600 \$ et des revenus d'intérêts – 111 000 \$);
- diverses dépenses de fonctionnement inférieures à celles budgétées (ex. : salaires, spectacles, diverses activités municipales, électricité de l'ensemble des bâtiments, frais de déplacement);
- divers projets réalisés à un coût moindre ou qui n'ont pas été réalisés (ex. : projet du réseau Bell Nature – 45 000 \$, réparation camion-aspirateur – 80 000 \$, fabrication remise pour les travaux publics – 25 000 \$, mise à niveau des parcs – 40 000 \$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2023 de la Ville ont été vérifiés par l'auditeur externe, Daniel Tétreault, CPA. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur est d'avis qu'« à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Matagami au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses de chaque membre du conseil de la Ville. Toutefois, par souci de transparence, je désire également le faire dans le présent document qui vous présente les faits saillants.

Ainsi, pour 2023, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	36 414 \$	18 207 \$
Conseiller	5 842 \$	2 921 \$

IMMOBILISATIONS

En termes de dépenses d'investissement 2023, la liste des principaux projets est la suivante :

• Réfection intérieure et mobilier de la bibliothèque	356 275 \$
• Fin du projet de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée	112 860 \$
• Resurfaçage des rues	57 740 \$
• Conversion du système de chauffage aux loisirs	53 395 \$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2023, pour la réalisation future de projets, la Ville dispose de sources de financement qu'elle a pu constituer au cours des dernières années et elles se détaillent comme suit :

1. Excédent de fonctionnement affecté de 388 400 \$. Ce montant est strictement réservé pour :
 - i) le refinancement du règlement d'emprunt de l'usine d'épuration (220 600 \$), lequel est prévu en septembre 2024;
 - ii) l'équilibre budgétaire des années futures (87 000 \$) si nécessaire;
 - iii) le programme de revitalisation des façades commerciales (35 800 \$) ; et
 - iv) la formation pour la brigade incendie (45 000 \$).
2. Fonds de roulement pour immobilisations de 1 000 000 \$.
3. Réserve financière de 536 329 \$ pour travaux de voirie ou d'aqueduc.
4. Réserve financière de 337 191 \$ pour le développement de la cour de transbordement.
5. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 4 058 658 \$.

ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Au 31 décembre 2023, l'endettement total net à long terme était de 639 404 \$ et était exclusivement constitué par le règlement d'emprunt du projet d'assainissement des eaux usées et des travaux municipaux connexes. Pour ce règlement, la Ville de Matagami a réalisé deux financements, le premier en 2017 et l'autre en 2019. Le premier financement a été refinancé en août 2022 pour la portion du gouvernement du Québec seulement, car la partie de la Ville (1 779 400 \$) a été remboursée par le surplus accumulé affecté prévu à cette fin. Pour ce qui est du deuxième financement, il sera renouvelé en septembre 2024 et le solde de 220 600 \$ du surplus accumulé affecté prévu à cette fin sera appliqué à ce moment-là.

Au 31 décembre 2023, l'évaluation foncière totale des immeubles imposables de la municipalité s'élevait à 87 624 600 \$, soit une évaluation stable par rapport à celle de l'année précédente.